

# Trophées de l'International

Seine-et-Marne - Édition 2015

**2 CATÉGORIES :**

- Primo exportateur
- Exportateur confirmé
- + Prix « Coup de cœur du jury »

**Nombreux lots  
à gagner**

*d'une valeur globale  
de 20 000 €*



Date limite de dépôt  
des dossiers le :  
**16 octobre 2015**

Les dossiers complétés doivent être transmis par email :

[corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr](mailto:corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr)

**ou** par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, **ou** bien déposés contre récépissé du lundi au vendredi sauf jours fériés à l'adresse suivante :

**CCI Seine-et-Marne - Corinne De Oliveira  
- Trophées de l'International 2015 - 1  
Avenue Johannes Gutenberg - Serris CS  
70045 - 77776 Marne-La-Vallée Cedex 4**

**L'entreprise doit s'inscrire dans une catégorie :**

**PRIMO EXPORTATEUR** : Entreprise ayant réussi ou engagé une démarche exemplaire en vue de se développer à l'international, depuis au moins 1 an.

**EXPORTATEUR CONFIRME** : Entreprise ayant des résultats probants et une forte progression à l'international depuis au moins 3 ans.

Dossier de candidature à retourner **avant le 16 octobre 2015**  
Corinne De Oliveira - Tél : 01 74 60 51 56 - [corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr](mailto:corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr)

## 1 - PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Nom de la société :

Adresse du siège social :

CP :

Ville :

Siret :

Date de création :

Activité :

Effectif :

Forme juridique :

S'agit-il ?  Groupe  Filiale d'un groupe  Entreprise indépendante

Nom du dirigeant :

Prénom :

Adresse du site concerné par ce concours :

CP :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Personne responsable de ce dossier :

Fonction :

Tél. :

Portable :

Fax :

Email :

## 2 - SPECIFICITES DE L'ENTREPRISE

Evolution du chiffre d'affaires de l'entreprise

	2012	2013	2014	Prévisions 2015
CA total				
CA export				
Fonds propres				
Investissements directs étrangers				
Nbre d'emplois en France				
Nbre d'emplois à l'étranger				
Nbre d'expatriés (hors vie)				

Langues parlées dans l'entreprise :

Certifications (y compris OEA) :

## 3 - PRODUIT / SERVICE

Décrivez votre produit ou votre service en dégagant son originalité :

Quel est son positionnement (gamme) ?

Quel est son mode de distribution ?

Quel est le lieu de production principal ? (Indiquer le % France/étranger)

## 4 - STRATEGIE EXPORT

Décrivez votre « stratégie export » (une priorité, un choix stratégique, une opportunité...) :

Quel est votre positionnement concurrentiel sur le marché export (UE et hors UE) ?

Quel type de développement avez-vous choisi par pays ? (Implantation filiale / bureau / agent / clients...) :

Donnez la répartition géographique de vos ventes hors frontières (UE, hors UE, spécifiez en % pour les principaux pays) :

Comment décririez-vous vos facteurs clés de réussite ?

Nombre de contrats gagnés à l'étranger :

Participez-vous à des salons à l'étranger ou missions ? Si oui, lesquels et avec quel organisme ?

## 5 - MOYENS ADOPTES POUR ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Avez-vous fait appel à des conseillers spécialisés en commerce international ?  Oui  Non

Si oui, décrivez ce point en dégagant le type de conseils recherchés et l'apport que vous en avez tiré :

Avez-vous engagé des actions de formation pour vous et/ou vos collaborateurs ?  Oui  Non

Si oui, décrivez ces actions en dégagant les besoins identifiés, les objectifs visés, la nature (thème, durée, nombre de salariés concernés...) et les résultats obtenus :

Quels moyens et outils de communication/promotion (mailing, publicité, presse, supports commerciaux en langues étrangères,...) avez-vous mis en place pour accompagner votre développement à l'international ?

Avez-vous accueilli des stagiaires dans votre entreprise pour accompagner votre développement à l'international ?  Oui  Non

Si oui, combien ?

Avez-vous bénéficié d'aides financières à l'export ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

Qu'avez-vous mis en place pour sécuriser vos ventes à l'export ?

Avez-vous déjà utilisé la formule... VIE ?  Oui  Non

Si oui, combien et dans quels pays ?

Remarques :

- Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement du concours.
- J'accepte que mon dossier de candidature soit également présenté aux Trophées régionaux de l'International des CCI d'Île-de-France

Nom

Prénom

Date

Signature du dirigeant

Cachet de l'entreprise

**ARTICLE 1 : OBJET**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, domiciliée 1 Avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-La-Vallée cedex 4, organise un concours intitulé «Trophées de l'international 2015 Seine-et-Marne» ouvert du 7 juillet au 16 octobre 2015 à 17 heures avec une remise des trophées le 25 novembre 2015.

Ce concours est destiné à récompenser trois entreprises de Seine-et-Marne, ayant mis en place des actions en vue du développement à l'international de leurs activités.

Ces trois succès seront répartis dans deux catégories suivantes :

- Primo exportateur : entreprise ayant réussi ou engagé une démarche exemplaire en vue de se développer à l'international (depuis au moins 1 an)
  - Exportateur confirmé : entreprise ayant des résultats probants et une forte progression à l'international (depuis au moins 3 ans)
- + Le coup de cœur du jury (dans l'une des catégories)

**ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Peuvent participer à ce concours, les entreprises seine-et-marnaises répondant aux critères suivants :

- être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux ou de Melun.
- Exercer son activité sous la forme de sociétés (EURL, SARL, SA, SAS ou autres) ou en entreprise individuelle.
- être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- Avoir initié au moins une démarche export durant les douze mois précédents.

L'entreprise candidate ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature. La participation au concours est gratuite. Cependant, les candidats prennent à leur charge toutes les dépenses engagées pour la constitution du dossier de candidature (frais d'envoi, de photocopie...).

Les entreprises dirigées par un élu de la CCI Seine-et-Marne ou toute personne associée à l'organisation des trophées ne sont pas autorisées à concourir.

**ARTICLE 3 : RECEVABILITE ET FORMALITES D'INSCRIPTION**

Pour concourir un dossier de candidature doit être constitué par l'entreprise candidate.

Ledit dossier comporte un formulaire à remplir ainsi que des annexes obligatoires et tout autre document complémentaire que l'entreprise souhaite porter à la connaissance du jury. Le dossier à remplir peut être téléchargé sur le site Internet de la CCI Seine-et-Marne ([www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr)) ou d'un partenaire du concours.

Il pourra également être adressé au candidat par courrier électronique ou postal sur simple demande à l'adresse suivante : CCI SEINE-ET-MARNE «Trophées de l'International 2015 Seine-et-Marne» Corinne De Oliveira - Avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-La-Vallée cedex 4 - email : [corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr](mailto:corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr)

Les dossiers dûment complétés doivent être transmis soit par email, par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit déposés contre récépissé du lundi au vendredi sauf jours fériés de 9 h à 18 h à l'adresse suivante :

CCI SEINE-ET-MARNE – « Trophées de l'International 2015 Seine-et-Marne » - 1 Avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-La-Vallée cedex 4.

Pour être recevables les dossiers devront être reçus à la CCI de Seine-et-Marne le 16 octobre 2015 à 17 heures au plus tard date de clôture des inscriptions ou cachet de la poste faisant foi.

L'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans le dossier. Tout dossier incomplet, illisible, reçu après la date et l'heure limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l'entreprise participante.

**ARTICLE 4 : LE JURY**

Le jury est composé des membres suivants : la CCI Seine-et-Marne et des entreprises et partenaires associés à ce concours.

En cas d'égalité de voix la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions. Tous les candidats reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent du fait de leur participation les dispositions du présent règlement.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de trophées dans l'hypothèse où il considère que les candidats ne remplissent pas suffisamment les conditions de désignation. Les décisions du jury ne sont susceptibles d'aucune forme d'appel ou recours.

**ARTICLE 5 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent à garder confidentielles toutes les informations fournies au travers du dossier de candidature ou lors des différents contacts. Les dossiers de candidature pourront être restitués aux entreprises ayant concouru si elles en font la demande à l'adresse du concours.

**ARTICLE 6 : CRITERE D'ATTRIBUTION DES TROPHEES**

Pour l'attribution des Trophées, le jury tiendra compte des critères généraux suivants :

- Critères de recevabilité des candidats :
  - Exportation depuis au moins 1 an pour les primo-exportateurs et au moins 3 ans pour les exportateurs confirmés
- Critères qualitatifs :
  - Approche des marchés : qualité de la démarche, moyens mis en œuvre, plan d'action, capacité à exporter, capacité à adapter ses produits aux marchés étrangers, appuis du réseau des partenaires
  - Perspectives de développement : avancement et nature des projets à venir, priorité de développement international, place de l'export dans l'entreprise.
- Critères quantitatifs (résultats) :
  - Progression du chiffre d'affaires export global.
  - Nombre d'emplois créés grâce au développement de l'export
  - Production en France (avec indication du pourcentage de fabrication France / étranger)
  - Nombre d'emplois créés grâce au développement de l'export.

- Tout autre aspect valorisant la démarche de l'entreprise à l'international. Les entreprises qui ont déjà été lauréates de l'un des trois trophées ne pourront être de nouveau primées avant 5 ans, toutes catégories confondues.

**ARTICLE 7 : LES TROPHEES**

Le jury décernera un prix aux entreprises (sous réserve de la régularité de leur situation fiscale et sociale) dont les performances à l'international auront été les plus significatives dans les catégories suivantes.

- **Primo exportateur** : entreprise ayant réussi ou engagé une démarche exemplaire en vue de se développer à l'international (depuis au moins 1 an)  
Prix remis par Seine-et-Marne Développement : participation à un salon ou une mission export d'une valeur de 2000 €  
Prix remis par EUROPAGES : Pack PREMIUM (multilingue - durée 12 mois) d'une valeur de 4000 €  
Prix remis par Coface : une invitation gratuite au colloque « Risque Pays Coface » - Janvier 2016  
Prix remis par le CIC Est : éclairage Marché : informations et/ou une première tendance sur un pays pour appréhender au mieux votre futur marché. Composé de 3 éclairages : éclairage concurrence, éclairage réglementation, éclairage « relevé de l'offre en distribution » recueillis par le CIC avec l'appui de ses Bureaux de représentation à l'étranger.
- **Exportateur confirmé** : entreprise ayant des résultats probants et une forte progression à l'international (depuis au moins 3 ans)  
Prix remis par la CCI Seine-et-Marne : participation à un salon ou une mission export d'une valeur de 2000 €  
Prix remis par EUROPAGES : Pack PREMIUM (multilingue - durée 12 mois) d'une valeur de 4000 €  
Prix remis par Coface : une invitation gratuite au colloque « Risque Pays Coface » - Janvier 2016  
Prix remis par Business France : un communiqué de presse (1 pays/1 an), un communiqué de presse zone géographique  
Prix remis par le CIC Est : éclairage Marché : informations et/ou une première tendance sur un pays pour appréhender au mieux votre futur marché. Composé de 3 éclairages : éclairage concurrence, éclairage réglementation, éclairage « relevé de l'offre en distribution » recueillis par le CIC avec l'appui de ses Bureaux de représentation à l'étranger.
- **Coup de cœur du jury** (dans l'une des catégories)  
Prix remis par Dachser : un bon de transport d'une valeur de 1000 €  
Prix remis par Coface : une invitation gratuite au colloque « Risque Pays Coface » - Janvier 2016  
Prix remis par EUROPAGES : Pack PREMIUM (multilingue - durée 12 mois) d'une valeur de 4000 €

**ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le 25 novembre 2015 lors du 8<sup>ème</sup> Forum International de Seine-et-Marne organisée par la CCI Seine-et-Marne et ses partenaires dans le cadre de la semaine de l'international des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France.

Les entreprises lauréates s'engagent à être représentées afin de recevoir leur prix.

Les entreprises lauréates renoncent à réclamer à la CCI SEINE-ET-MARNE tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du prix.

Le prix reçu ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un échange contre sa valeur en numéraire, ou d'autres biens et services. Il ne pourra davantage être remplacé par un autre lot. Les prix sont nominatifs et non cessibles.

**ARTICLE 9 : DROIT D'UTILISATION**

Sauf à renoncer à son prix, les entreprises lauréates autorisent la CCI SEINE-ET-MARNE et ses partenaires à utiliser et publier leurs images et coordonnées complètes dans le cadre de toute manifestation ou articles promotionnels ou tout type de communication liés au présent concours y compris sur leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

**ARTICLE 10 : CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION**

La participation au concours « Trophées de l'International de Seine-et-Marne 2015 » entraîne de plein droit et sans formalité complémentaire la participation du candidat au concours « Trophées Régionaux de l'International 2015 » organisé par la CCIR Paris Île-de-France, ce que le candidat accepte.

En conséquence, le dossier de candidature au présent concours sera automatiquement transmis à la CCIR Paris Île-de-France et vaudra comme inscription et participation au concours « Trophées CCI Paris Île-de-France de l'International », ce que le candidat autorise.

Cependant, les deux concours sont totalement indépendants, dans leur organisation et dans l'attribution des prix, et les résultats d'un de ces concours n'ont aucune influence sur les résultats de l'autre concours. Dès lors les candidats primés ou non ne pourront faire valoir les résultats d'un de ces concours dans le cadre de leur participation à l'autre concours.

Le règlement du concours « Trophées CCI Paris Île-de-France de l'International » peut-être soit consulté en ligne sur les sites des CCI d'Île-de-France partenaires de ce concours, soit retiré dans l'une ou l'autre des Chambres de Commerce et de l'Industrie d'Île de France.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

**ARTICLE 11 : LOI RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES**

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du concours.

**ARTICLE 12**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La CCI SEINE-ET-MARNE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.